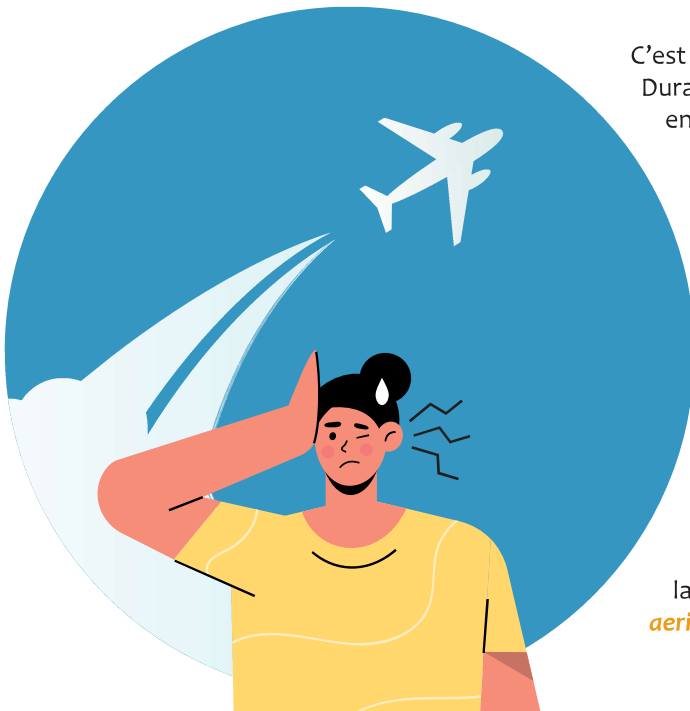


# Survols d'avions sur Bures : de nouveaux travaux jusqu'en octobre 2023 sur la piste 4 (06-24)

En mai dernier, la Direction Générale de l'Aviation Civile informait la Ville de nouveaux travaux sur la piste 4 (06-24) du 20 avril au 6 octobre 2023 afin de remettre aux normes et de moderniser le Système d'Atterrissage aux Instruments (ou ILS).



C'est la piste 4 (06-24) qui est utilisée pour les atterrissages. Durant les travaux, elle reste utilisable, mais uniquement en procédure RBP (satellitaire).

Cependant, en configuration face à l'Est, il est nécessaire de transférer les arrivées en piste 3 (numérotée 07-25).

Si pendant la durée des travaux, des mesures sur piste sont nécessaires, le trafic sera également transféré sur la piste 3 (numérotée 07-25) engendrant de fortes nuisances pour notre territoire.

Lorsque des changements sont opérés sur l'utilisation des pistes, Aéroport de Paris ou la Direction Générale de l'Aviation Civile essaient de nous informer rapidement via des communiqués. Nous les mettons aussitôt en ligne sur le site de la ville : <https://www.bures-sur-yvette.fr/nuisances-aeriennes-a-bures-ca-suffit/>

## Qu'est-ce que le Système d'atterrissage aux instruments (ou ILS) ?

Le système d'atterrissage aux instruments (ou ILS) est un moyen de radio-navigation utilisé pour l'approche de précision d'aéronefs en régime de vol aux instruments. La procédure correspondante est appelée approche ILS.

Il comprend deux éléments :

- un *localizer* (LOC) qui fournit l'écart de l'avion par rapport à l'axe de la piste ;
- un *glide path* qui fournit l'écart de l'avion par rapport à la pente nominale d'approche (le plus souvent 3 degrés pour un ILS de catégorie III).

Vous pouvez retrouver, sur le site internet du Ministère de la Transition Ecologique, un petit film explicatif grâce à ce lien : <https://www.ecologie.gouv.fr/descente-finale-sur-aeroport-ils>



## Comment sont utilisées les pistes d'Orly en règle générale ?

La piste 2 (numérotée 02-20) est utilisée tout à fait exceptionnellement lors de trafic trop intense, de procédure d'urgence, de vent extrêmement puissant de secteur nord ou sud ou de travaux sur les pistes principales.

En configuration ouest (c'est-à-dire vent soufflant de l'ouest), la piste 3 (numérotée 07-25) est utilisée pour les atterrissages et la piste 4 (numérotée 6-24) est utilisée pour les décollages.

En configuration est (c'est-à-dire vent soufflant de l'est), c'est la piste 4 (numérotée 06-24) est utilisée pour les atterrissages alors que la piste 3 (numérotée 07-25) est utilisée pour les décollages.

Le choix des combinaisons d'utilisation des pistes est limité car celles-ci sont convergentes (à l'inverse de Roissy), c'est-à-dire que les trajectoires qu'elles prolongent se croisent vers le sud-ouest : il est donc pratiquement hors de question de risquer de faire se croiser des avions en approche et au départ (surtout en cas de remise de gaz), exception faite



des cas de très faible trafic ce qui devient de plus en plus rare !

Parmi les aéronefs se dirigeant vers l'ouest, se trouvent tous ceux qui font route vers les Antilles et la Guyane : souvent de gros porteurs chargés à bloc de passagers (complétés par un maximum de fret). Ils sont parmi ceux ayant le plus de difficultés à s'élever et sont, en conséquence, les plus bruyants.

## Mobilisation des élus franciliens en faveur d'un plafonnement et d'un couvre-feu des aéroports d'Île-de-France



Plus de 300 élus franciliens se sont mobilisés en faveur d'un plafonnement et d'un couvre-feu des aéroports d'Île-de-France. Le 9 mai dernier, Jean-François Vigier, notre Maire et Yvon Drochon, Maire-adjoint étaient aux côtés de leurs collègues pour demander des équipements précis de limitation des survols des communes impactées par les trois aéroports parisiens. Ils ont obtenu l'engagement d'étudier des scénarios de plafonnement.

Les élus ne lâchent rien et restent mobilisés sur toutes les actions qui luttent contre les nuisances aériennes aux côtés de l'Association DRAPO dont Bures est adhérente.

### Autre action importante : vote d'une motion en conseil municipal

Le 12 juin dernier, les élus du conseil municipal ont voté à l'unanimité la motion présentée au nom de l'Association DRAPO : pour que des mesures soient prises pour permettre de protéger les populations survolées et réduire les nuisances engendrées.



## Vous constatez des survols anormaux en dehors de ceux engendrés par des travaux ?

Vous pouvez adresser un mail à [environnement-dsna@aviation-civile.gouv](mailto:environnement-dsna@aviation-civile.gouv) en leur mentionnant toutes les informations en votre possession (horaires, jour, direction de l'avion etc). N'oubliez pas de mettre la Ville en copie : [mairie@bsy.fr](mailto:mairie@bsy.fr).